

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE**  
**Séance du 26 juillet 2018**

**DELIBERATION N° 156/07/2018 : OPTIMISATION DES DECHETTERIES DU GMCA AVEC LA  
CREATION D'UNE RECYCLERIE - DEMANDE D'AIDES FINANCIERES**

*L'an deux mille dix-huit, le jeudi 26 juillet à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 20 juillet 2018.*

**Présents Titulaires : 28**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Jean-Martial DEJEAN, Daniel DONADIO, Jean-François GARRIGUES, Bernard GISQUET, Clarisse HEULLAND, Benoît IBRES, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Pierre-Antoine LEVI, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Bernadette SERIEYS, Thierry VIALLO, Claude VIGOUROUX.

**Absents ayant donné pouvoir : 17**

Mesdames, Messieurs, Danielle AMOUROUX à Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO à Marie-Claude BERLY, Nadine BOUVET à Paulette MULLER-DUPONT, Jean-Luc BUDOIA à Jean-François GARRIGUES, Alain CRIVELLA à Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE à Laurence PAGES, Philippe FRANCOIS à Françoise PIZZINI, Alain GABACH à Bernard PAILLARES, Jacques GAYRAL à Pierre BONNEFOUS, Paul GRAND à Christian MOULIS, Annie GUILLOT à Clarisse HEULLAND, Francis LABRUYERE à Claude VIGOUROUX, Sophie LARAN à Pierre-Antoine LEVI, Valérie RABAULT à Rodolphe PORTOLES, Gaël TABARLY à Daniel DONADIO, Monique VALAT à Christian PEREZ, Michel WEILL à Danielle BEDOS.

**Absents Excusés : 3**

Madame, Messieurs, Marc BOURDONCLE, José GONZALEZ, Christine MOLLIN.

**Secrétaire de Séance : Monsieur Claude VIGOUROUX**

**Madame Marie-Claude BERLY donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

Vu la délibération n°98/5/2017 du 29 mai 2017 relative à l'optimisation des déchetteries du Grand Montauban,

En séance du Conseil communautaire du 29 mai 2017, a été présenté aux élus le projet d'optimisation des déchetteries du Grand Montauban et consistant en :

1. la réorganisation et l'extension de la déchetterie d'Albasud, pour un coût estimé à 360 000 € HT ;
2. la fermeture de la déchetterie Zi Nord au profit d'une reconstruction en incluant la création d'une recyclerie attenante, pour un coût estimé à environ 2 400 000 € dont 1 321 557 € HT pour le projet de recyclerie.

Conformément à l'autorisation donnée à Madame la Présidente le 29 mai 2017, l'ADEME a été saisie d'une demande de subvention à hauteur de 90 000 € afin de participer au financement du projet. Il s'avère que la Région Occitanie, le Conseil Départemental de Tarn & Garonne et d'autres partenaires accordent également des aides financières pour la construction de bâtiments à usage de déchetterie - recyclerie.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé par conséquent de demander une aide financière auprès de ces autres cofinanceurs potentiels, pour la réalisation de ce projet.

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 19 juillet 2018, il vous est proposé de bien vouloir :

- autoriser Madame la Présidente à solliciter une aide financière de la Région Occitanie, le Conseil Départemental de Tarn & Garonne et tout autre financeur potentiel pour la réalisation d'un bâtiment à usage de déchetterie - recyclerie, au taux le plus élevé que possible.

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire décide :

- d'autoriser Madame la Présidente à solliciter une aide financière de la Région Occitanie, le Conseil Départemental de Tarn & Garonne et tout autre financeur potentiel pour la réalisation d'un bâtiment à usage de déchetterie - recyclerie, au taux le plus élevé que possible.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**01 AOUT 2018**

De sa publication le :

**01 AOUT 2018**

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 27 juillet 2018

La Présidente,  
Brigitte BAREGES

